

connaître une œuvre qui intéresse tous les catholiques vraiment dignes de ce nom. L'invitation que vous adresseriez de votre côté à vos abonnés et à vos lecteurs déterminerait sans doute un certain nombre d'entre eux à se rendre à Malines pour assister à notre Assemblée et prendre part à ses travaux. Ils y seront reçus comme des amis et des frères, et contribueront, dans ces temps troublés, à affirmer avec nous les grandes vérités hors desquelles il ne peut y avoir de paix entre les hommes et de salut pour la société. Déjà de nombreuses adhésions de personnages éminents nous sont transmises de divers pays, et tout annonce que le Congrès de 1867 ne le cèdera en rien à ceux qui, en 1863 et 1864, ont eu tant de retentissement et de si remarquables résultats.

Nous saisissons cette occasion, Monsieur le Directeur, pour vous prier d'agréer l'assurance de notre entier dévouement.

POUR LE COMITÉ : *Le Secrétaire général* ED. DUCPETIAUX.

#### A V I S .

“ La troisième session de l'*Assemblée générale des catholiques en Belgique*, organisée avec l'approbation et sous les auspices de l'Épiscopat belge, et à laquelle le Saint-Père a daigné d'avance accorder sa bénédiction, s'ouvrira à Malines, le 2 septembre 1867, à 10 heures du matin, au local du *Petit séminaire diocésain, rue de la Blanchisserie*.

“ Le prix des cartes est, comme lors des réunions précédentes, fixé à 10 francs. Elles donnent droit au compte rendu des débats. Leur délivrance aura lieu, dès le 1er août, aux adresses qui précèdent. Elles seront accompagnées du programme des travaux de l'Assemblée, ainsi que des autres indications jugées utiles.

“ Des places spéciales seront, comme lors des sessions précédentes, réservées aux dames munies de cartes qu'elles pourront obtenir en se faisant inscrire en temps utile au *Secrétariat du comité d'organisation*, à l'adresse indiquée ci-dessus.

“ Le comité a aussi déposé au *Comptoir universel d'imprimerie et de librairie, 26, rue Saint-Jean*, à Bruxelles, et chez son correspondant, *M. Dillet, à Paris*, un certain nombre d'exemplaires des comptes rendus des assemblées de 1863 et 1864, qu'il recommande spécialement aux personnes qui n'y ont pas assisté.

“ Les communications particulières et toutes demandes de renseignements venant des pays étrangers peuvent continuer à être transmises directement au secrétaire général du Conseil central, *M. ED. DUCPETIAUX, 22, rue des Arts, à Bruxelles*.”